



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

42 COM

WHC/18/42.COM/13.Rev

Paris, 15 juin 2018

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Quarante-deuxième session

Manama, Bahreïn
24 juin - 4 juillet 2018

Point 13 de l'ordre du jour provisoire : Assistance internationale

13. Examen des demandes d'assistance internationale

RÉSUMÉ

Ce document comprend trois parties : la première concerne les demandes d'assistance internationale relevant de la compétence du Comité du patrimoine mondial ; la deuxième fait le point sur le budget de l'assistance internationale pour l'exercice biennal 2018-2019 au 15 juin 2018 ; et la troisième contient une brève note sur la recommandation du Service d'évaluation et d'audit concernant le processus d'assistance internationale.

Le présent document comporte également, en annexe, la liste des demandes d'assistance internationale approuvées au 15 juin 2018 pour l'exercice biennal 2018-2019, ainsi que la liste définitive de celles approuvées durant l'exercice biennal 2016-2017.

Projet de décision : 42 COM 13, voir Point IV.

Ce document annule et remplace le précédent

I. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE SOUMISES A LA DÉCISION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Conformément au paragraphe 241 des *Orientations*, les décisions concernant les demandes d'assistance internationale supérieures à 30 000 dollars E.U. sont prises par le Comité du patrimoine mondial, tandis que celles concernant des demandes inférieures à 30 000 dollars E.U. sont prises par le Président. Au cours du cycle 2018, les commissions de l'assistance internationale ont examiné 44 demandes, dont sept supérieures à 30 000 dollars E.U.. Pour deux d'entre elles, une révision a été recommandée : une est en cours de révision pour un montant inférieur et relèvera de la compétence du Président ; pour l'autre, aucune version révisée n'a été reçue à ce jour. À la suite des recommandations de non-approbation, deux autres demandes ont été retirées par les États parties concernés. Les trois demandes restantes sont soumises au Comité pour décision (voir ci-dessous).

ASSISTANCE POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION

Patrimoine culturel

N°	Région	État partie - Nom de l'activité	Montant demandé (en dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (en dollars EU)
Demandes recommandées pour approbation				
1	Afrique	Ghana – Préparation d'un plan de gestion pour les Forts et châteaux du Ghana	85,086	85,086
2	Europe	Albanie – Élaboration d'un plan de gestion intégrée pour Gjirokastra et Berat	30,460	30,460
Demande recommandée pour non-approbation				
3	Europe	Ukraine – Achat d'une nacelle élévatrice tractable avec flèche télescopique Dinolift 150T	50,500	n.a.

Fonds disponibles en cas d'approbation au titre du budget de l'assistance pour la conservation et la gestion, au 15 juin mai 2018 : 356 998 dollars E.U.

Montant total soumis à l'approbation du Comité : 115 546 dollars E.U.

Remarques du Secrétariat : suffisamment de fonds disponibles.

Un résumé de ces demandes est présenté dans les pages suivantes. Pour les consulter en intégralité, s'adresser au Secrétariat.

DEMANDE N° 1

Assistance pour la conservation et la gestion Patrimoine culturel Afrique

État partie : Ghana (*pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure*)

Nom de l'activité : Préparation d'un plan de gestion pour les Forts et châteaux du Ghana

Montant demandé : 85 086 dollars EU

État des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial, au 31 décembre 2017 : contributions payées en mai 2018.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial en faveur de ce bien au cours des dix dernières années : aucune.

Contexte :

Ce projet répond à l'exigence que chaque bien du patrimoine mondial ait un plan de gestion adapté permettant de le protéger de manière efficace, conformément aux paragraphes 108 et 109 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

L'établissement d'un plan de gestion pour tous les Forts et châteaux a posé problème à l'État partie en raison du nombre d'éléments. Ce projet sera l'occasion d'harmoniser l'ensemble des dispositifs existants pour créer un plan de gestion des Forts et châteaux du Ghana qui soit exécutable. Il renforcera le rôle des communautés locales dans la gestion des sites et les aidera à trouver des moyens d'optimiser les bénéfices qu'apportent ces sites à leurs localités.

Ce projet servira également à renforcer les capacités des gestionnaires et des membres de la communauté désignés dans les régions où se trouvent les Forts et châteaux (Volta, Accra, région centrale et ouest).

Durant l'élaboration de ce plan de gestion, les parties prenantes se réuniront pour discuter et définir une feuille de route précise. Celle-ci, de façon transparente et adéquate, déterminera les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes chargées de la mise en œuvre et de la coordination, afin de résoudre les principaux problèmes rencontrés sur le site. Des visites sur le terrain et des réunions permettront d'évaluer leurs performances vis-à-vis des rôles assignés sur les différentes composantes du bien.

Ce projet sera mis en œuvre en plusieurs phases, avec de courtes pauses entre chaque phase, qui seront des temps de réflexion et d'évaluation. Les principales activités peuvent être décrites de la manière suivante :

Phase 1 : identification des parties prenantes et des équipes de travail, réunion consultative / des parties prenantes et atelier pour les équipes de travail

Phase 2 : recueil de données, détermination des valeurs et des problématiques clés, analyse AFOM, définition des stratégies, objectifs, plans d'action, etc.

Phase 3 : rédaction du plan de gestion.

Phase 4 : réunion des parties prenantes, présentation, approbation formelle et publication du plan de gestion final.

Phase 5 : soumission et diffusion du plan de gestion.

Le processus global d'établissement du plan de gestion sera dirigé par des experts locaux du Conseil des monuments et des musées du Ghana (Ghana Museums and Monuments Board).

Objectifs :

Formuler et élaborer un plan de gestion des Forts et châteaux du Ghana d'ici fin avril 2020.

Mettre à profit le processus d'établissement du plan de gestion pour renforcer les capacités des gestionnaires et des membres de la communauté désignés en vue d'élaborer un plan complet de gestion de ce bien en série.

Renforcer la coopération entre les parties prenantes pour gérer les différentes composantes du bien et assurer sa protection effective.

Préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Durée du projet :

estimée à 18 mois

Résultats escomptés :

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Plan de gestion avec des plans d'action d'ici à avril 2020	• Mise en place d'équipes de travail pour la préparation du plan de gestion, composée de membres du Conseil des monuments et des musées du Ghana, du conseil municipal et des communautés locales • Rédaction d'une déclaration d'importance • Analyse des problèmes identifiés en matière de conservation et de gestion • Existence d'objectifs clairs et de stratégies pour les atteindre.	• Comptes-rendus écrits des réunions consultatives organisées et rapports d'avancement des équipes de travail • Documents écrits / discussions au sujet des principaux problèmes affectant le bien • Document contenant le plan de gestion final.

Budget :

Budget total de l'activité (en dollars EU) :	89 351
Contributions nationales ou autres (en dollars EU) :	4 265
En nature	
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU) :	85 086
1. Organisation	25 460
Lieu (pour 4 régions)	1 140
Fournitures, papeterie	950
Services de secrétariat	950
Aide financière	950
Interprétation simultanée	950
Matériel audiovisuel	760
Réunion de consultation / sensibilisation avec les communautés, les autorités locales et les gestionnaires de sites du bien des 4 régions - Frais de réunion, en-cas, transport des participants	9 880

Réunion des parties prenantes (phase 4) - Frais de réunion, en-cas, transport des participants	9 880
2. Personnel / services de conseil (honoraires)	9 500
Expert national	3 800
Expert international (pour 2 semaines)	5 700
3. Déplacements	13 965
Frais de déplacements internationaux	1 425
Frais de déplacements à l'intérieur du pays	12 540
4. Repas et hébergement	27 360
Indemnité journalière (2 experts + chauffeur, 40 jours)	9 120
Indemnité journalière - atelier pour les équipes de travail, 6 personnes x 4 régions x 5 jours (phase 1)	4 560
Indemnité journalière - recueil de données, équipes de travail 6 personnes x 4 régions x 15 jours (phase 2)	13 680
5. Équipement	1 710
Documents de l'atelier	1 710
6. Évaluation et rapport	3 040
Rédaction du rapport	950
Impression et reliure	1 235
Distribution	855
7. Divers	4 051
Imprévus	4 051

Commentaires du Secrétariat :

Cette demande révisée a entièrement tenu compte des observations et recommandations formulées par la commission en janvier 2018. À cette époque, il avait été demandé d'en élargir la portée afin d'élaborer un plan de gestion global pour l'ensemble du bien, qui définirait les questions prioritaires de gestion et de conservation pour chacune de ses composantes.

Le plan de travail a donc été adapté et s'étend désormais sur 15 mois, avec une mise en œuvre en cinq phases. Cette approche semble raisonnable, même si une durée de 15 mois pour l'élaboration d'un plan de gestion de cette envergure, pour un site en série de près de 30 composantes, est peut-être un peu courte.

Le budget semble relativement raisonnable, même si la participation ponctuelle d'un consultant international pendant 15 jours sera certainement insuffisante, en particulier si les tâches qui lui sont confiées englobent formation, consultations, coordination et, surtout, suivi et supervision durant le processus de rédaction. Il est donc vivement recommandé d'augmenter ce poste budgétaire afin qu'il couvre plutôt deux, voire trois missions.

Ces derniers temps, le gouvernement ghanéen s'est fortement mobilisé pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, ce qui sera un atout important pour ce projet. L'exécution de ce dernier bénéficiera également de la présence du bureau de l'UNESCO à Accra.

Compte tenu de la demande révisée et de l'urgence d'élaborer un plan de gestion cohérent et solide pour ce bien, le Secrétariat recommande l'approbation de cette demande.

Commentaires des Organisations consultatives :

ICOMOS, 13 avril 2018

La proposition est claire et pertinente. Pour de meilleurs résultats, il est suggéré, pendant la phase 2, de faire participer davantage la communauté et les gestionnaires aux discussions concernant les principales questions à aborder. La rédaction du plan de gestion devra être divisée en deux périodes, étant donné qu'une réécriture devrait avoir lieu après l'organisation des réunions des parties prenantes et la présentation du projet à la communauté, afin d'assurer leur participation. La phase 2 devrait ainsi être plus longue, la phase 3 plus courte et la phase 5 à nouveau plus longue, afin de tenir compte de l'avis des différentes parties prenantes et communautés, en apportant des modifications au texte avant de parvenir au document définitif.

ICCROM, 17 avril 2018

Cette demande vise à couvrir les coûts de préparation d'un plan de gestion global pour l'ensemble du bien. Suivant la recommandation de la première commission, l'État partie a révisé la demande précédente, qui s'intéressait uniquement à deux sites. Cette nouvelle demande tient compte de la plupart des remarques du premier examen et l'ICCROM estime que le plan de gestion global permettra de définir les questions prioritaires de gestion et de conservation pour chacun des sites.

L'ICCROM note par ailleurs que le budget est important mais reflète l'ampleur du travail. Globalement, il semble raisonnable par rapport au travail à accomplir.

Pour ces raisons, l'ICCROM recommande l'approbation de cette demande.

Recommandation du panel d'assistance internationale

18 avril 2018

Demande à présenter au Comité pour approbation d'un montant de 85 086 dollars EU, dans le cadre du budget de l'assistance pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel, lorsque les contributions dues au Fonds du patrimoine mondial au 31/12/2017 auront été réglées et lorsque le budget aura été ajusté de façon à augmenter la part correspondant à l'expert international sans augmenter le montant total demandé. Le calendrier sera ajusté au moment de la mise en œuvre.

Commentaires du Secrétariat :

15 juin 2018

Les contributions au Fonds du patrimoine mondial ont été réglées en mai 2018. Le budget révisé a été soumis le 14 juin 2018 (voir ci-dessous). Les révisions sont conformes à la recommandation faite par le panel en avril dernier (voir ci-dessus). Par conséquent, rien ne s'oppose à l'approbation de cette demande.

Budget révisé :

Budget total de l'activité (en dollars EU) :	89,545
Contributions nationales ou autres (en dollars EU) :	4,459
En nature	
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU) :	85,086
1. Organisation	20,520

Lieu (pour 4 régions)	1,140
Fournitures, papeterie	950
Services de secrétariat	760
Aide financière	760
Interprétation simultanée	950
Matériel audiovisuel	760
Réunion de consultation / sensibilisation avec les communautés, les autorités locales et les gestionnaires de sites du bien des 4 régions - Frais de réunion, en-cas, transport des participants	7,600
Réunion des parties prenantes (phase 4) - Frais de réunion, en-cas, transport des participants	7,600
2. Personnel / services de conseil (honoraires)	9,250
Expert national	1,900
Expert international (pour 3 semaines)	7,350
3. Déplacements	15,397
Frais de déplacements internationaux	3,000
Frais de déplacements à l'intérieur du pays	12,397
4. Accommodation & meals	31,860
Indemnité journalière (2 experts + chauffeur, 40 jours)	9,120
Indemnité journalière - atelier pour les équipes de travail, 6 personnes x 4 régions x 5 jours (phase 1)	4,560
Indemnité journalière - recueil de données, équipes de travail 6 personnes x 4 régions x 15 jours (phase 2)	13,680
Indemnité journalière (expert international, 2 missions)	4,500
5. Équipement	1,710
Documents de l'atelier	1,710
6. Évaluation et rapport	3,040
Rédaction du rapport	950
Impression et reliure	1,235
Distribution	855
7. Divers	3,309
Imprévus	3,309

DEMANDE N° 2

Assistance pour la conservation et la gestion Patrimoine culturel Europe de l'Est

État partie : Albanie (*pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure*)

Nom de l'activité : Élaboration d'un plan de gestion intégrée pour Gjirokastra et Berat

Montant demandé : 30 460 dollars E.U.

État des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial, au 31 décembre 2017 :
contributions payées.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial en faveur de ce bien au cours des dix dernières années :

- Assistance pour la conservation et la gestion (2016), 4 992 dollars E.U.

Contexte :

Le Centre historique de Gjirokastra a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2005 et le bien a été étendu en 2008 avec l'ajout du Centre historique de Berat. Le premier plan de gestion intégrée (PGI) a été préparé en 2008, au moment de l'extension. Il s'agissait d'un plan de gestion sur cinq ans, fruit d'une étroite collaboration entre les municipalités et les institutions du patrimoine, avec l'assistance technique du bureau de l'UNESCO à Venise. Ce premier PGI n'avait pas suivi les étapes nécessaires d'adoption par les institutions nationales ni même par les conseils de réglementation territoriale des municipalités concernées. Il a cependant constitué une référence importante pour les institutions du patrimoine (nationales et régionales), concernant les questions de zonage et le niveau de protection de chaque section de la zone tampon. Les règlements les plus récents des deux centres historiques ont été établis suivant les grands principes de ce premier PGI.

En 2012, la municipalité de Berat a participé, en tant que partenaire, au programme SUSCULT (Parvenir à la durabilité par une approche intégrée de la gestion du patrimoine culturel) co-financé par l'Union européenne et qui s'appliquait à certains biens du patrimoine mondial de la sous-région. Grâce à ce programme, la municipalité est parvenue à préparer un plan de gestion pour le Centre historique de Berat, étant donné que le premier arrivait à son terme. Même si ce nouveau plan pour Berat était une étape positive, il n'impliquait pas la municipalité de Gjirokastra et ne pouvait pas être considéré comme un PGI.

Depuis 2012, la nécessité d'un plan de gestion intégrée est constamment rappelée dans toutes les décisions du Comité du patrimoine mondial. La décision la plus récente, la **41 COM 7B.40** « (...) *prie instamment l'État partie d'élaborer, à titre prioritaire, un plan global de gestion intégrée, comprenant une composante de gestion des risques assortie de mesures d'atténuation des menaces, et de :*

a) *Concevoir un outil de conservation et de développement urbains intégrés, sur la base d'une étude et d'une documentation détaillées de tous les bâtiments et caractéristiques environnementales de l'ensemble urbain et son contexte général, en ayant recours, si nécessaire, à l'approche envisagée par la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011), et de veiller à mettre en place une étroite coopération interinstitutionnelle, en particulier avec les entités en charge de la planification urbaine* ».

La rédaction d'un PGI exige la coopération et la coordination de nombreuses institutions locales, régionales et nationales, sans oublier la société civile et la communauté. Même si l'État partie est déterminé à engager le processus de préparation du nouveau PGI, il rencontre de nombreuses difficultés pour coordonner et rassembler un si grand nombre de parties prenantes. Une bonne phase préparatoire est nécessaire afin d'élaborer une stratégie de travail.

Le ministère de la Culture et ses institutions travaillent actuellement sur l'étude et la documentation détaillées de tous les bâtiments de l'ensemble urbain des deux centres historiques. Les règlements pour la protection, la conservation intégrée et l'administration du centre historique et de la zone tampon de Berat et de Gjirokastra ont été respectivement approuvés par le Conseil des ministres en 2014 et 2015. Les plans généraux d'urbanisme des municipalités de Berat et de Gjirokastra ont été achevés et approuvés : Berat le 29.12.2016 et Gjirokastra le 08.02.2017.

Objectifs :

Le projet vise à organiser une série de séminaires et d'ateliers nationaux dirigés par deux experts internationaux, avec la participation de toutes les parties prenantes (représentants institutionnels et société civile). Ces séminaires et ateliers permettront d'élaborer une stratégie de travail, de coordonner les travaux et d'établir un plan de travail détaillant les tâches et responsabilités de chaque partie prenante. Un groupe de travail technique sera mis en place afin de collecter et coordonner les données et de faire avancer la rédaction du PGI, suivant les directives et la stratégie de travail définies par les experts internationaux.

Gjirokastra et Berat accueilleront des visites de sites et des études sur le terrain, afin de coordonner les données de différentes institutions locales, régionales et nationales et de définir les actions et le calendrier de l'ensemble des institutions responsables, en fonction de leur domaine de responsabilité au niveau local et national. Les experts internationaux dirigeront les réunions et les entretiens avec les institutions gouvernementales concernées ainsi qu'avec les représentants d'ONG et de la société civile. La Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique devra également être introduite et appliquée dans le PGI.

Ce projet prévoit :

1. Ateliers de deux jours dans chaque centre historique (2 jours à Berat, 2 jours à Gjirokastra) menés par 2 experts internationaux, avec des représentants de toutes les institutions gouvernementales concernées et de la société civile, afin de définir une vision stratégique pour la conservation et le développement ainsi qu'un aperçu détaillé du PGI.
2. Préparation de directives, d'une stratégie et d'un plan de travail
3. Mise en place d'un groupe de travail technique
4. Présentation d'un premier projet de plan de gestion lors d'un atelier de deux jours à Tirana

Durée du projet :

estimée à 12 mois.

Résultats escomptés :

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Introduction et application dans le PGI de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (2011).	Introduction de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (2011) et discussion à ce sujet dans les	Intégration dans le PGI du concept de paysage urbain historique

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
	séminaires des parties prenantes.	
Évaluation du système actuel de gestion du bien afin d'en identifier les lacunes	Identification des lacunes du système actuel de gestion Examen du plan de gestion durant un atelier des parties prenantes	Liste des points à régler dans le système actuel de gestion Rapports d'évaluation documentaire Rapports de consultation des parties prenantes
Documentation et cartographie des valeurs du patrimoine culturel	Réunions des parties prenantes au sujet de la reconnaissance et de la prise en compte des valeurs culturelles	Documentation et cartographie des valeurs du patrimoine culturel dans les comptes-rendus des ateliers
Le PGI a un statut juridique et toutes les institutions concernées agissent conformément à ce plan.	L'ensemble des parties prenantes et le groupe de travail technique s'entendent au sujet du PGI préliminaire	Rapport du groupe de travail technique
Participation de la communauté par le biais de réunions participatives	Nombre et diversité des membres de la communauté qui assistent aux réunions	Rapports sur les ateliers

Budget :

Budget total de l'activité (en dollars E.U.) :	31 660
Contributions nationales ou autres (en dollars E.U.) :	1 200
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars E.U.) :	30 460
1. Organisation	4 480
Lieu des séminaires et ateliers à Gjirokastra et Berat	800
Lieu des séminaires et ateliers à Tirana	800
Traduction du rapport final (120 pages x 10 dollars E.U.)	1 200
Interprétation simultanée (30 heures x 36 dollars E.U.)	1 080
Frais de bureau	600
2. Personnel / services de conseil (honoraires)	8 800
Deux experts internationaux (440 dollars E.U. par jour pendant 10 jours)	8 800
3. Déplacements	4 320
Frais de déplacements internationaux (deux fois, pour 2 experts internationaux)	2 000
Frais de déplacements à l'intérieur du pays :	
- carburant	600
- transport en minibus des stagiaires nationaux de Tirana à Gjirokastra et inversement	600
- transport de 5 stagiaires nationaux de Berat à Gjirokastra	60
- transport en minibus, de Gjirokastra à Berat, des stagiaires nationaux de Tirana	400
- transport de 5 stagiaires nationaux de Gjirokastra à Berat	60
- transport en minibus, de Berat à Gjirokastra, des stagiaires nationaux de Tirana	400
- transport de 10 stagiaires nationaux de Gjirokastra et Berat vers Tirana	200
4. Repas et hébergement	11 360
Hébergement :	
- Hébergement à l'hôtel de 2 experts internationaux pendant 9 jours à Berat et Gjirokastra	720
- Hébergement à l'hôtel de 2 experts internationaux pendant 3 jours à Tirana	480

- Hébergement à l'hôtel de 10 stagiaires nationaux à Tirana pendant 3 jours	1 200
- Hébergement à l'hôtel de 20 stagiaires nationaux de Tirana et Berat à Gjirokastra pendant 2 jours	1 600
- Hébergement à l'hôtel de 20 stagiaires nationaux de Tirana et Gjirokastra à Berat pendant 2 jours	1 600
Repas :	
- Déjeuner pour 40 participants durant l'atelier de Gjirokastra et Berat, 20 dollars E.U. par personne	3 200
- Déjeuner pour 40 participants durant l'atelier de Tirana, 20 dollars E.U. par personne	1 600
- Repas des experts internationaux	960
5. Équipement	
Sans objet	
6. Évaluation et rapport	
Sans objet	
7. Divers	1 500
Pauses café (restauration simple - 6 jours, 40 personnes - coût estimé 4 dollars E.U. par personne)	960
Panneau enroulable	240
Impression sur banderole de 20 m ² x 15 dollars E.U. / m ²	300

Commentaires du Secrétariat :

Deux demandes d'assistance internationale ont été approuvées pour l'Albanie : une pour Berat et Gjirokastra concernant l'élaboration d'indicateurs de suivi en 2015 et une pour la formation à l'intervention d'urgence en 2016. Ces activités ont été approuvées pour soutenir l'État partie dans ses efforts d'élaboration du PGI, que le Comité du patrimoine mondial demande depuis sa 37^e session en 2013 et qui doit être présenté à titre prioritaire.

La présente demande d'assistance internationale donne un aperçu des travaux à effectuer pour l'élaboration du PGI, notamment la mise à jour du plan de gestion 2008, l'intégration d'une approche relative au paysage urbain historique et la prise en compte d'aspects touchant au développement durable, à la participation de la communauté, à la gestion des risques et au patrimoine immatériel. Il est également précisé dans cette demande qu'il sera nécessaire de mettre en place un solide processus de coordination et de consultation, aux niveaux local et national, pour soutenir ces actions. Le Secrétariat souhaiterait souligner l'expérience acquise par les autorités albanaises durant le processus en amont pour la région du lac Ohrid, concernant l'établissement de plans de gestion, et dont elles devraient tirer parti pour élaborer le PGI de Berat et Gjirokastra.

Le manuel de référence sur la gestion du patrimoine mondial culturel (disponible à l'adresse <https://whc.unesco.org/fr/gerer-le-patrimoine-mondial-culturel/>) donne des indications détaillées pour l'établissement d'un système de gestion intégrée dans les environnements les plus complexes. Le Secrétariat souhaiterait encourager les autorités albanaises à consulter massivement ce manuel pour l'élaboration du plan de travail détaillé.

Le Secrétariat recommande que cette demande soit approuvée s'il reste des fonds disponibles, du fait que l'Albanie est un « pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure » et n'est donc pas prioritaire.

Commentaires des Organisations consultatives :

ICOMOS, 12 janvier 2018

L'ICOMOS considère qu'il s'agit d'un projet important et nécessaire pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien. Le plan de travail est bien défini, selon un ordre logique et un programme réaliste, et il est cohérent avec les récentes décisions du Comité et les conclusions de la mission consultative 2016 de l'ICOMOS. Ce projet devrait inclure une composante de gestion des risques assortie de mesures d'atténuation des menaces, conformément à la récente demande du Comité, et devrait intégrer les recommandations de la mission consultative, le cas échéant. Étant donné que l'État partie est un pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure et que les fonds disponibles sont limités, il pourrait être judicieux de l'inviter à supporter une partie du coût du projet.

L'ICOMOS considère que cette demande devrait être appuyée.

ICCROM, 16 janvier 2018

L'ICCROM soutient cette demande sur le principe ; cependant, selon les *Orientations*, l'assistance internationale devrait avoir « un effet catalytique et multiplicateur (" amorce financière ") et favoriser des contributions financières et techniques d'autres sources ». L'État partie n'a pas engagé ses propres ressources ni n'a recherché d'autres sources de financement. L'ICCROM note également que l'État partie est un « pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure » et n'est donc pas prioritaire au titre du Fonds du patrimoine mondial.

L'ICCROM estime que ce projet est nécessaire et bien cadré. Pour cette raison, il recommande l'approbation de la demande, en tenant compte du fait que, selon les *Orientations*, l'État partie n'est pas un pays prioritaire. Cependant, si des fonds sont disponibles, ce projet en vaudrait la peine.

Recommandation du panel d'assistance internationale

17 janvier 2018

Demande qui peut être approuvée en principe, mais à soumettre pour recommandation finale à la commission d'avril prochain, du fait que l'État partie est un « pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure » et que la priorité de financement est accordée aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et aux pays à revenu moyen bas, conformément au paragraphe 239b) des *Orientations*.

18 avril 2018

Demande à présenter au Comité pour approbation d'un montant de 30 460 dollars E.U., dans le cadre du budget de l'assistance pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel.

DEMANDE N° 3

Assistance pour la conservation et la gestion Patrimoine culturel Europe de l'Est

État partie : Ukraine (*pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure*)

Nom de l'activité : Achat d'une nacelle élévatrice tractable avec flèche télescopique Dinolift 150T

Montant demandé : 50 500 dollars E.U.

État des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial, au 31 décembre 2017 : contributions payées.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial en faveur de ce bien au cours des dix dernières années :

- Assistance pour la conservation et la gestion (2018), 29 945 dollars E.U.
- Assistance pour la conservation et la gestion (2009), 5 000 dollars E.U.

Contexte :

Une nacelle élévatrice tractable avec flèche télescopique Dinolift DINO 150T permettra de réaliser rapidement :

- des travaux d'examen et de contrôle ;
- des travaux de restauration et de conservation ;
- des travaux de réparation, l'exploitation et la maintenance des réseaux techniques (électricité, éclairage, surveillance vidéo et systèmes d'alarme de sécurité, etc.), l'exploitation et la maintenance des bâtiments et des structures ;
- des travaux urgents de maintenance des installations (dénivellement, déglacement, travaux d'urgence, etc.).

Les principaux avantages de ce modèle de nacelle élévatrice tractable sont : grande hauteur de levage de la plate-forme de travail pour un appareil de faible poids, ce qui garantit sa mobilité et la possibilité de transporter du matériel ; possibilité d'utilisation en intérieur et en extérieur ; faibles coûts de fonctionnement et grande compatibilité environnementale, du fait de son branchement sur secteur ; présence de centres homologués de services et d'assistance technique de cet équipement en Ukraine.

Objectifs :

Une nacelle élévatrice tractable avec flèche télescopique Dinolift DINO 150T permettra d'exécuter immédiatement de nombreux travaux de réparation, de restauration et de conservation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans devoir faire appel à des entreprises ou organisations extérieures.

Durée du projet :
estimée à 6 mois

Résultats escomptés :

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Achat et utilisation de la nacelle à flèche télescopique Dinolift DINO 150T	1) Rapports financiers de l'État. 2) Photo de l'équipement.	1) Rapports financiers de l'État. 2) Photo de l'équipement.

Budget :

Budget total de l'activité (en dollars E.U.) :	51 700
Contributions nationales ou autres (en dollars E.U.) :	1 200
Formation du personnel	
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars E.U.) :	50 500
1. Organisation Sans objet	
2. Personnel / services de conseil (honoraires) Sans objet	
3. Déplacements Sans objet	
4. Repas et hébergement Sans objet	
5. Équipement Nacelle élévatrice tractable avec flèche télescopique DINO 150T	50 500 50 500
6. Évaluation et rapport Sans objet	
7. Divers Sans objet	

Commentaires du Secrétariat :

Tandis que la maintenance et la conservation de toutes les composantes du bien se poursuivent, le nouveau mécanisme de contrôle devrait être installé dans tous les monuments du bien afin de surveiller la stabilité des structures. Comme l'avancement de ces travaux dépend quasi exclusivement des possibilités financières (financement), la mission de suivi réactif de 2017 a recommandé de créer un « Fonds spécial » au plus haut niveau de l'État afin de garantir les fonds nécessaires pour les travaux de conservation, de stabilisation et de réhabilitation. La présente demande d'assistance internationale pour l'achat d'une nacelle à flèche télescopique Dinolift DINO 150T ne bénéficie pas du soutien financier de l'État partie et de son « Fonds spécial national ».

L'État partie devrait être invité à présenter cette demande auprès d'autres sources potentielles de financement en Europe (comme les subventions des institutions européennes compétentes).

Le Secrétariat n'appuie pas cette demande.

Commentaires des Organisations consultatives :

ICOMOS, 13 janvier 2018

Aucune argumentation économique n'est présentée à l'appui de l'acquisition proposée (comme une comparaison avec les coûts actuels de location d'équipements similaires ou de recours à des prestataires externes).

Le bien a été évoqué lors de récentes sessions du Comité, qui s'est notamment dit préoccupé par le développement autour du bien et les faiblesses de sa gestion, observées par les précédentes missions. Par sa Décision **41 COM 7B.53**, le Comité a recommandé à l'État partie de concevoir un programme à long terme pour les travaux de reconstruction et de réhabilitation au monastère de la lauré de Kiev-Pechersk et d'installer des mécanismes de contrôle afin de surveiller la stabilité des structures dans tous les monuments menacés.

L'ICOMOS reconnaît la nécessité de mettre en place de meilleurs mécanismes de contrôle sur le bien et l'importance d'effectuer des opérations de réparation et de maintenance, mais ne considère pas l'acquisition de ce matériel comme une priorité. L'ICOMOS estime que dans l'immédiat, il faudrait veiller à mettre en œuvre les décisions antérieures du Comité (comme le propose la Décision **41 COM 7B.53**) et les recommandations de la mission de 2017, notamment à créer un Fonds spécial national, qui pourrait être un mécanisme plus approprié pour le financement de la nacelle à flèche télescopique.

Par conséquent, l'ICOMOS considère que cette demande ne devrait pas être accordée.

ICCROM, 15 janvier 2018

Tout en respectant le souhait de l'État partie de disposer de moyens plus efficaces de contrôle et de conservation, la demande telle qu'elle est présentée ne donne pas suffisamment d'informations sur le type d'opérations à effectuer. Elle serait beaucoup plus facile à évaluer si elle fournissait davantage d'informations sur les opérations à effectuer avec le matériel, sa fréquence d'utilisation, etc. De plus, il faudrait justifier le coût de 50 000 dollars E.U. par rapport à celui de la location de ce matériel pour effectuer les mêmes opérations. Ces éléments permettraient de mieux comprendre et évaluer la demande.

Pour cette raison, l'ICCROM recommande de renvoyer la demande à l'État partie pour complément d'informations.

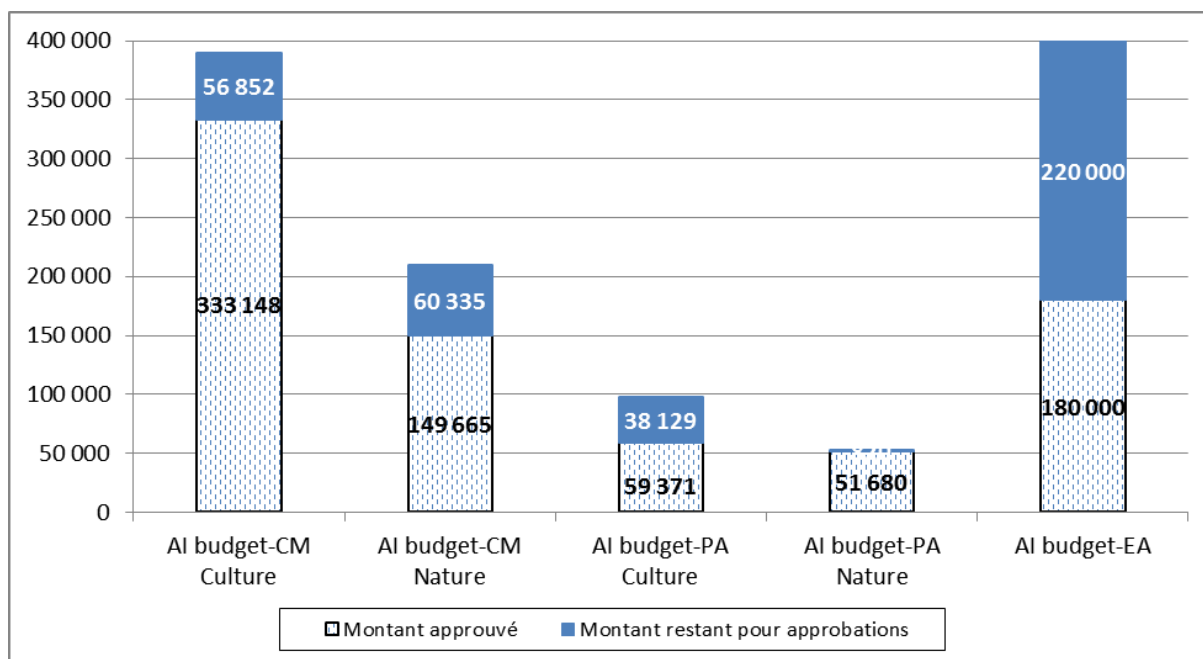
Recommandation du panel d'assistance internationale

17 janvier 2018

Demande à transmettre au Comité du patrimoine mondial pour non-approbation, du fait que cette activité n'est pas prioritaire à l'heure actuelle sur le site et que d'autres sources de financement pourraient être sollicitées (par exemple le « Fonds spécial » dont la création a été recommandée par la mission de suivi réactif de 2017, ou les institutions européennes).

II. ÉTAT DU BUDGET DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019 AU 15 JUIN 2018

2. Le budget de l'assistance internationale approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 par la Décision **41 COM 14** est identique au budget 2016-2017, à savoir 600 000 dollars E.U. pour l'assistance de conservation et de gestion et 150 000 dollars E.U. pour l'assistance préparatoire. Néanmoins, il convient de rappeler que ce budget ne représente que la moitié du budget approuvé 12 ans plus tôt (0,75 million de dollars E.U. en 2018-2019 contre 1,5 million en 2006-2007), alors que le nombre de biens du patrimoine mondial inscrits a augmenté de 29,2 % durant la même période. Le budget de l'assistance internationale est resté stable ces douze dernières années et s'élève à 400 000 dollars E.U. pour l'exercice biennal.
3. Comme le montre le diagramme ci-dessous, au 15 juin 2018, le budget 2018-2019 consacré à l'assistance de conservation et de gestion et à l'assistance préparatoire est déjà largement utilisé ou réservé pour approbation, ce qui laisse à peine 21% du budget pour le cycle 2019.



Chiffres en dollars E.U..

PA = assistance préparatoire ; CM = assistance de conservation et gestion ; EA = assistance d'urgence

4. Il reste aussi environ 70 000 dollars E.U. réservés pour l'assistance internationale, qui sont encore disponibles ; cette somme provient quasi exclusivement des économies réalisées dans la mise en œuvre des demandes approuvées les années précédentes et non de nouvelles contributions.
5. De 2010 à 2018, les contributions versées au Fonds du patrimoine mondial par l'Italie, l'Inde, des partenariats privés, la République de Corée, la Finlande, les Philippines, la Turquie, l'Allemagne et le Viet Nam, pour un montant total de **882 653 dollars E.U.** (hors frais de soutien), ont permis d'approuver plus de 30 demandes, dont 53% provenaient de pays les moins avancés et 59% d'Afrique. Le Comité, dans sa décision **41 COM 13**, paragraphe 4, a vivement encouragé tous les États parties à verser des fonds extrabudgétaires pour l'assistance internationale en faisant un choix parmi les options décrites dans la Résolution **19 GA 8**. Il souhaitera peut-être renouveler cet appel.

6. Si les fonds restants pour l'assistance internationale en 2019 se révèlent insuffisants, il sera important d'assurer l'utilisation de fonds additionnels, comme il convient, afin de ne pas mettre en péril le mécanisme d'assistance internationale, outil indispensable à la mise en œuvre de la Convention au niveau des pays, en particulier en Afrique, dans les pays en développement et les PEID.
7. Si, malgré cette augmentation budgétaire, des demandes recommandées pour approbation ne peuvent toujours pas être financées en raison d'un manque de fonds, elles seront présentées sur le site Internet de la Bourse aux projets, au titre de l'assistance internationale. Les États parties à la Convention et les autres donateurs potentiels en seront informés par une circulaire et d'autres moyens adaptés.

III. PROPOSITION DU SERVICE D'ÉVALUATION ET D'AUDIT CONCERNANT LE PROCESSUS D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

8. Conformément à la mission que lui a confié le Comité du patrimoine mondial à sa 41^e session (Cracovie, 2017), le groupe de travail ad hoc a examiné les recommandations formulées par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) dans son « Étude comparative des formes et modèles utilisés pour les services consultatifs par des instruments et programmes internationaux » (document [WHC/17/41.COM/INF.14.II](https://whc.unesco.org/fr/documents/?symbol=WHC/17/41.COM/INF.14.II)). La recommandation n°4 de cette étude suggérait au Comité « ... d'envisager de changer ses méthodes de travail et d'y intégrer les pratiques d'autres instruments / programmes internationaux pour obtenir des gains d'efficacité », en tenant compte des tableaux et des observations ayant trait à cette recommandation, ainsi que des tableaux comparatifs avec les autres conventions et programmes, présentés en annexe. 3. Il convient de noter que, de par sa formulation générale, cette recommandation peut viser non seulement les aspects financiers des services consultatifs en tant que tels, mais aussi des gains d'efficacité au sens plus large.
9. Dans le cadre de cette recommandation, le tableau 4 de l'étude de l'IOS proposait des modifications pour l'évaluation des demandes d'assistance internationale, consistant à « ...réduire le rôle des organisations consultatives dans l'évaluation de l'assistance internationale et aligner les pratiques sur celles de la Convention de 2003... ».
10. À la date de rédaction du présent document, le groupe de travail ad hoc est en train d'examiner différentes options concernant l'assistance internationale. Ses conclusions sont présentées dans le document WHC/18/42.COM/12A.

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 42 COM 13

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/18/42.COM/13.Rev,
2. Décide d'approuver les demandes d'assistance internationale suivantes :
 - « Préparation d'un plan de gestion pour les Forts et châteaux du Ghana » (Ghana), pour un montant de 85 086 dollars EU, dans le cadre du budget pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel ;

- *« Élaboration d'un plan de gestion intégrée pour Gjirokastra et Berat » (Albanie), pour un montant de 30 460 dollars EU, dans le cadre du budget pour la conservation et la gestion du patrimoine culturel ;*
3. *Décide de ne pas approuver la demande d'assistance internationale de l'Ukraine intitulée « Achat d'une nacelle élévatrice tractable avec flèche télescopique Dinolift 150T » ;*
 4. *Rappelant la Décision **41 COM 13**, paragraphe 4, encourage vivement tous les États parties à contribuer à l'assistance internationale en faisant un choix parmi les options décrites dans la Résolution **19 GA 8**.*

I. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE EN 2018-2019 (au 15 juin 2018)

A. 19 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉES EN 2018-2019 SUR LE BUDGET DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE (au 15 juin 2018)

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (12 demandes)				243 002		
Culture (7 demandes)				127 931		
AFR	Mali	Restauration et mise en valeur du Tombeau des Askia à Gao	Tombeau des Askia (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2004 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2012</i>)	24 585	6 février 2018	A.1, A.2, B.3, B.4, C.12, D.18, E.34, E.35
AFR	Mali	Protection et mise en valeur du bien "Villes anciennes de Djenné"	Villes anciennes de Djenné (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1988, sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2016</i>)	24 580	6 février 2018	A.1, A.2, B.3, B.4, C.12, D.18, E.34, E.35
AFR	Mali	Réunion de validation des plans de gestion et de conservation des quatre sites du patrimoine mondial au Mali	Tombeau des Askia; Tombouctou; Villes anciennes de Djenné (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2004 et 1988, sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2016 et 2012</i>); Falaises de Bandiagara – Pays dogon (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1988</i>)	4 150	16 mars 2018	n.a.

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
AFR	Ouganda	Restauration de Bujjakukula (Porte principale) des Tombes des rois du Buganda à Kasubi	Tombes des rois du Buganda à Kasubi (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2001 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2010</i>)	24 071	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.12, C.14, D.18, E.34, E.35
AFR	Sénégal	Travail de cartographie et formation des guides touristiques sur les paysages culturels Bassari, Bedik et Peul	Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012</i>)	15 600	6 février 2018	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.13, D.18, E.34, E.35
EUR	Ukraine	Modernisation du système de surveillance hydrogéologique de l'ensemble territorial des bâtiments de la Cathédrale St. Sophie et lauré de Kievo-Petchersk	Kiev: cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et lauré de Kievo-Petchersk (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1990</i>)	29 945	6 février 2018	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, D.18, E.34, E.35
LAC	Mexique	Mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation des risques et préparation d'un plan de gestion des risques pour la Zone de monuments archéologiques de Xochicalco, site du patrimoine mondial	Zone de monuments archéologiques de Xochicalco (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1999</i>)	5 000	27 avril 2018	n.a.
Nature (4 demandes)				101 015		
AFR	Rép. démocratique du Congo	Gestion des habitats et Surveillance des principales espèces dans le Parc national de la Garamba	Parc national de la Garamba (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1980 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1996</i>)	30 000	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.12, C.13, D.18, E.34
AFR	Rép. démocratique du Congo	Organisation du survol	Parc national de Kahuzi-Biega (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1980 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1997</i>)	21 700	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.12, D.18, E.34, E.35

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
AFR	Côte d'Ivoire	Renforcement de la surveillance contre l'orpaillage et le braconnage à l'intérieur du Parc National de Taï	Parc national de Taï (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1982</i>)	19 565	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, D.18, E.34
APA	Viet Nam	Evaluation de l'efficacité de la gestion de la baie d'Ha-Long – un site du patrimoine mondial naturel	Baie d'Ha-Long (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1994</i>)	29 750	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, B.8, C.10, C.11, C.12, D.18, E.34
Mixte (1 demande)				14 056		
AFR	Lesotho	Renforcement du forum de conservation communautaire de Sehlabathebe afin d'améliorer la participation de la communauté à la conservation et à la gestion du site du patrimoine mondial du parc Maloti-Sraksensberg	Parc Maloti-Drakensberg (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2000, extension en 2013</i>)	14 056	6 février 2018	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.14, D.18, E.34, E.35
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (4 demandes)				97 249		
Culture (1 demande)				29 970		
AFR	Comores	Assistance au montage du dossier d'inscription des sultanats historiques des Comores au Patrimoine mondial de l'UNESCO	Sultanats Historiques des Comores (<i>sur Liste indicative depuis 2007</i>)	29 970	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.27
Nature (1 demande)				22 279		
AFR	Djibouti	Réalisation d'une étude de faisabilité d'une proposition d'inscription du Parc National de la forêt primaire du Day sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO	Parc National de la forêt du Day (<i>sur Liste indicative depuis 2015</i>)	22 279	6 février 2018	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.14, D.18, E.24, E.27

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
Mixte (2 demandes)				45 000		
LAC	Honduras	Préparation d'une liste indicative de biens culturels et naturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO	n.a.	20 000	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, B.8, C.10, C.11, C.13, C.14, D.18, E.29, E.30
LAC	Pérou	Préparation de la Liste indicative des biens culturels, naturels et mixtes du Pérou en vue de leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial	n.a.	25 000	17 mai 2018	A.1, A.2, B.8, C.10, C.11, C.13, C.14, D.18, E.29, E.30
ASSISTANCE D'URGENCE (3 demandes)				180 000		
Culture (3 demandes)				180 000		
LAC	Mexique	Restauration du Temple de "Nuestra Señora de Loreto" (Notre-Dame de Lorette) et de "l'Oratoire de San Felipe Neri (La Profesa)" dans le centre historique de Mexico suite au tremblement de terre	Centre historique de Mexico et Xochimilco (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1987</i>)	60 000	23 janvier 2018	A.2, C.10, C.11, C.12, D.18, D.19, E.21, E.22
LAC	Mexique	Stabilisation et restauration de deux monastères du XVIème siècle à Tlayacapan, Morelos et Tochimilco, Puebla suite au tremblement de terre	Premiers monastères du XVIe siècle sur les versants du Popocatepetl (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1994</i>)	60 000	23 janvier 2018	A.2, C.10, C.11, C.12, D.18, D.19, E.21, E.22
LAC	Mexique	Reconstruction et restauration du dôme de la Basilique de Puebla suite au tremblement de terre	Centre historique de Puebla (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1987</i>)	60 000	23 janvier 2018	A.2, C.10, C.11, C.12, D.18, D.19, E.21, E.22

B. 2 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉES EN 2018-2019 SUR LES FONDS AFFECTÉS À L'ASSISTANCE INTERNATIONALE (au 15 juin 2018)

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (2 demandes)				57 036		
Mixte (2 demandes)				57 036		
AFR	Soudan du Sud	Renforcement des capacités et stratégies de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Soudan du Sud	n.a.	29 900	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, B.5, B.8, C.10, C.13? C.14, E.29, E.30, E.31
APA	République populaire démocratique de Corée	Préparation de la nomination du "Mt. Kumgang and the Historical Relics in and around the Mountain" en se concentrant sur des conseils et les orientations pour l'identification de la potentielle VUE	Mt. Kumgang and the Historical Relics in and around the Mountain (<i>sur Liste indicative depuis 2000</i>)	27 136	17 mai 2018	A.1, A.2, B.3, B.8, C.10, C.13, C.14, D.18, E.24, E.25

C. 10 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE NON APPROUVÉES EN 2018-2019 (au 15 juin 2018)

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
CONSERVATION & GESTION (5 demandes)					
Culture (5 demandes)					
AFR	Erythrée	Amélioration de la conservation et de la gestion d'Asmara : une ville moderniste du patrimoine mondial de l'Afrique au regard du caractère architectural du bâtiment Fiat Tagliero et	Asmara : une ville moderniste d'Afrique (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2017</i>)	6 février 2018	Cette activité ne correspond pas aux priorités de financement du Fonds du patrimoine mondial.

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
		des espaces publics environnants.			
AFR	Kenya	Améliorer les expériences offertes aux visiteurs, la sûreté et la sécurité sur le site du Patrimoine mondial en renforçant l'interprétation, la présentation ainsi que les interventions d'urgence	Fort Jésus, Mombasa <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2011)</i>	6 février 2018	Cette activité n'est pas une priorité pour le site
APA	Ouzbékistan	Gestion des biens du Patrimoine mondial en Ouzbékistan	Samarkand – carrefour de cultures <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2001)</i> ; Centre historique de Shakhrisyabz <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2000 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2016)</i>	17 mai 2018	La version révisée ne tenait pas compte de la recommandation du panel de janvier 2018 (qui demandait de se concentrer sur les activités de renforcement des capacités)
EUR	Bélarus	Préparation et développement du plan de gestion pour le site du Patrimoine mondial “Ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh” en République de Biélorussie	Ensemble architectural, résidentiel et culturel de la famille Radziwill à Nesvizh <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2005)</i>	6 février 2018	Au regard des réponses données par l'Etat partie au questionnaire sur le rapport périodique, un plan de gestion est actuellement en vigueur pour ce bien.

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
EUR	Bulgarie	Patrimoine mondial pour le public mondial – Recherche pour une meilleure gestion (WARM)	n.a.	6 février 2018	Cette activité est assez similaire à une autre (demande d'assistance internationale n°2763) déjà approuvée en 2016
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (5 demandes)					
Culture (2 demandes)					
AFR	Erythrée	Qohaito Cultural Landscape: amélioration technique de la carte et de la gestion	Qohaito Cultural Landscape <i>sur Liste indicative depuis 2011)</i>	6 février 2018	L'objectif de la demande ne devrait pas être la cartographie du site mais une évaluation du potentiel du « Qohaito Cultural Landscape » pour l'inscription au patrimoine mondial. La portée de la révision demandée est tellement large qu'elle entraînerait la présentation d'une nouvelle demande.
EUR	Bélarus	Organisation d'une mission consultative d'experts internationaux dans les sites culturels et naturels pour l'achèvement du dossier de « Augustow Canal » en vue de sa soumission à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Augustow Canal <i>(sur Liste indicative depuis 2004)</i>	6 février 2018	Le dossier de proposition d'inscription soumis en 2008 pour ce site a été évalué pour non-inscription et une demande d'assistance internationale sur ce même sujet n'a pas été approuvée en 2016
Nature (1 demande)					
EUR	Bosnie Herzégovine	Préparation du dossier de nomination pour la candidature de la grotte de Vjetrenica à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Vjetrenica cave <i>(sur Liste indicative depuis 2004)</i>	6 février 2018	Les problèmes liés à la nature transfrontalière du site déjà constatés lors de la non-approbation d'une demande similaire en 2013 n'ont pas été clarifiés.

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
Mixte (2 demandes)					
AFR	Malawi	Développement de dossiers de nomination 2.1 Malawi Slave Routes and Dr. David Livingstone Trail 2.2 Lake Chilwa Wetland	Lake Chilwa Wetland; Malawi Slave Routes and Dr. David Livingstone Trail (<i>sur Liste indicative depuis 2011</i>)	6 février 2018	L'objectif de la demande devrait être une évaluation du potentiel du site culturel « Malawi Slave Routes and Dr. David Livingstone Trail » pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La révision demandée est donc si étendue qu'elle entraînerait la présentation d'une nouvelle demande.
AFR	Soudan du Sud	Production de cartes et de matériel photographique pour les potentiels sites du patrimoine mondial du Sud-Soudan	Boma-Badingilo Migratory Landscape; Deim Zubeir – Slave route site; Sudd wetland (<i>sur Liste indicative depuis 2017</i>)	6 février 2018	Il serait prématuré de cartographier les sites pour lesquels l'éventuelle valeur universelle exceptionnelle n'a pas encore été définie

II. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE EN 2016-2017

A. 30 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉES EN 2016-2017 SUR LE BUDGET DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE (au 31 décembre 2017)

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (17 demandes)				460 350		
Culture (17 demandes)				382 517		
AFR	Cabo Verde	Manuel illustré des normes urbanistiques à Cidade Velha	Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2009)</i>	27 900	21 mars 2017	A.1, A.2, B.3, B.9, C.10, C.11, C.13, C.14, D.18, D.19
AFR	Erythrée	Développement des capacités techniques	The Historic Perimeter of Asmara and its Modernist Architecture <i>(sur Liste indicative depuis 2005)</i>	30 000	17 juillet 2016	A.1, A.2, B.3, B.8, C.10, C.11, C.12, C.13, C.15, D.18, D.19, E.41, E.42, E.43
AFR	Éthiopie	Renforcer la gestion du bien du patrimoine mondial de Fasil Ghebi avec une meilleure compréhension de la Convention du patrimoine mondial	Fasil Ghebi <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979)</i>	24 150	22 mai 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.13, D.18, E.34, E.48
AFR	Gambie	Revue et mise à jour du plan de gestion des Cercles mégalithiques de Sénégal	Cercles mégalithiques de Sénégal <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2006)</i>	27 018	5 avril 2016	A.1, A.2, B.3, C.10, C.13, C.14, D.18, E.34
AFR	Nigéria	Conservation et restauration des principales caractéristiques du site affecté ou endommagé lors des attaques des insurgés sur le paysage en plus du remplacement des équipements de lutte anti-incendie détruits et volés	Paysage culturel de Sukur <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1999)</i>	19 867	21 mars 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.12, C.14, D.18, E.35

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ARB	Palestine	Plan de gestion et de conservation pour le site du patrimoine mondial de Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir	Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir (sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2014)	30 000	12 février 2016	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.13, C.14, D.18, E.34
ARB	Palestine	Plans de gestion et conservation pour le site du patrimoine mondial : Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage	Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem (sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2012)	30 000	18 mai 2016	A.1, A.2, A.3, A.4, C.10, C.12, C.14, D.18, E.34
APA	Ouzbékistan	Développement d'un plan de gestion pour le Centre historique de Boukhara	Centre historique de Boukhara (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993)	29 000	12 février 2016	A.1, A.2, B.3, C.10, C.12, C.13, C.14, D.18, E.34
APA	Micronésie	Enlèvement initial et non-intrusif de l'excès de végétation à Nan Madol	Nan Madol : centre cérémoniel de la Micronésie orientale (sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2016)	30 000	21 mars 2017	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.11, C.12, C.14, D.18, E.35
EUR	Albanie	Développement d'indicateurs de suivi pour le bien du patrimoine mondial "Centres historiques de Berat et de Gjirokastra"	Centres historiques de Berat et de Gjirokastra (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2005-2008)	4 992	2 février 2016	n.a.
EUR	Albanie	Cours de formation régional sur les interventions d'urgence pour le patrimoine culturel en danger	n.a.	26 090	22 mai 2017	A.1, A.2, B.7, C.10, C.13, D.18, E.38, E.39, E.40

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
EUR	Arménie	Campagne de sensibilisation du public pour la promotion de la Convention du patrimoine mondial	n.a.	9 980	23 octobre 2016	A.1, A.2, B.8, C.10, C.14, D.18, E.47, E.48
EUR	Arménie	Réunion thématique régionale de consultation d'experts sur la gestion durable des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux, axée sur l'Europe orientale	n.a.	24 500	22 mai 2017	A.1, A.2, B.9, C.10 C.11, C.16, D.18, E.39, E.48
EUR	Bulgarie	Projet pour un contrôle centralisé et un suivi à distance d'un système de climatisation dans l'église de Boyana	Église de Boyana (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979</i>)	21 224	18 mai 2016	A.1, A.2, C.10, C.12, C.15, D.18, D.19, E.34
EUR	Bulgarie	Biens médiévaux du patrimoine mondial en Bulgarie nord-orientale	n.a.	9 668	18 mai 2016	A.1, A.2, C.10, C.13, D.18, E.47, E.51
EUR	Monténégro	Atelier d'évaluation d'impact concernant le patrimoine culturel (HIA)	n.a.	15 500	22 mai 2017	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, E.38, E.39, E.42
LAC	Chili	Assistance pour l'élaboration d'un plan d'action national pour la gestion des risques sur les biens du patrimoine mondial au Chili	n.a.	2 728	25 juin 2017	A.1, A.2, B.6, B.8, C.10, C.11, C.12, C.14, D.18, D.19, E.34
LAC	Paraguay	Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et Jesús de Tavarangue	Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et Jesús de Tavarangue (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993</i>)	19 900	22 mai 2017	A.1, A.2, C.10, C.11, C.13, D.18, E.34, E.38, E.39

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
Nature (3 demandes)				77 833		
AFR	Botswana	Revue du plan de gestion pour le bien du patrimoine mondial du Delta de l'Okavango	Delta de l'Okavango (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2014</i>)	27 080	22 mai 2017	A.1, A.2, C.10, D.11, C.13, D.18, E.34, E.37, E.38, E.39, E.43
AFR	Malawi	Renforcement de la gestion du site du patrimoine mondial du Parc national du lac Malawi	Parc national du lac Malawi (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1984</i>)	21 079	22 mai 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.14, D.18, E.34, E.37, E.38, E.39
AFR	Sénégal	Mise à jour du plan de gestion du Parc national de Niokolo-Koba	Parc national du Niokolo- Koba (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2007</i>)	29 674	22 mai 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, E.34, E.37, E.38, E.39
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (6 demandes)				162 058		
Culture (5 demandes)				132 290		
AFR	Mali	Projet d'Assistance pour l'élaboration de la proposition d'inscription de la case sacrée (Kamablon) de Kangaba et sites associés incluant le site historique de Kurukan Fuga à Kangaba et la case sacrée de Kéniéro sur la Liste du patrimoine mondial	Kamablon (<i>sur Liste indicative depuis 1999</i>)	23 890	12 février 2016	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.13, C.14, D.18, E.24, E.27
AFR	Erythrée	Plan directeur de conservation de la ville historique d'Asmara	The Historic Perimeter of Asmara and its Modernist Architecture (<i>sur Liste indicative depuis 2005</i>)	30 000	5 avril 2016	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, E.24, E.27

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
AFR	Kenya	Révision du dossier de proposition d'inscription de Thimlich Ohinga	The Thimlich Ohinga Cultural Landscape (<i>sur Liste indicative depuis 2010</i>)	21 400	18 mai 2016	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, E.24, E.25, E.27
AFR	Madagascar	Réalisation d'un inventaire général du patrimoine et de relevés cartographiques sur le secteur Haute Ville d'Antananarivo	La Haute Ville d'Antananarivo (<i>sur Liste indicative depuis 2016</i>)	30 000	21 mars 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.13, D.18, E.24, E.25, E.27
AFR	Congo (Rep. of)	Préparation du dossier d'inscription du domaine royal de Mbé sur la Liste du patrimoine mondial	Domaine royal de Mbé (<i>sur Liste indicative depuis 2008</i>)	27 300	3 octobre 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, D.18, E.24, E.25, E.27
Mixte (1 demande)				29 468		
AFR	Madagascar	Réactualisation de la Liste indicative de Madagascar	n.a.	29 468	18 mai 2016	A.1, A.2, B.3, B.5, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, E.29, E.30
ASSISTANCE D'URGENCE (4 demandes)				289 530		
Culture (2 demandes)				75 025		
AFR	Gambia	Réhabilitation du toit du bâtiment de la CFAO	Île Kunta Kinteh et sites associés (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2003</i>)	5 025	26 octobre 2016	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, D.18, E.21, E.22
LAC	Colombie	Réparer les dégâts causés par les incendies sur les édifices à Salamina, Caldas et renforcer les compétences en matière de gestion de risque	Paysage culturel du café de la Colombie (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2011</i>)	70 000	25 juin 2017	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, D.18, E.21, E.22, E.23

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
Nature (2 demandes)				214 505		
ARB	Yémen	Atténuation des conséquences des ouragans sur certaines espèces de plantes endémiques et menacées de l'Archipel de Socotra	Archipel de Socotra (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2008</i>)	75 000	25 juin 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, D.18, E.21
APA	Palaos	Répondre à la menace de l'introduction de chats sauvages dans la zone du patrimoine mondial de la lagune sud de Rock Island	Lagon sud des îles Chelbacheb (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012</i>)	139 505	15 novembre 2017	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.16, D.18, D.19, E.21, E.22

B. 2 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉES EN 2016-2017 SUR LES FONDS AFFECTÉS À L'ASSISTANCE INTERNATIONALE (au 31 décembre 2017)

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (2 demandes)				57 272		
Culture (1 demande)				27 272		
LAC	Chili	Assistance pour le développement d'un plan d'action national de gestion des risques dans les biens du patrimoine mondial au Chili	n.a.	27 272	25 juin 2017	A.1, A.2, B.6, B.8, C.10, C.11, C.12, C.14, D.18, D.19, E.34
Mixte (1 demande)				30 000		
AFR	Gabon	Valorisation de la Lopé	Ecosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2007</i>)	30 000	18 mai 2016	A.1, A.2, B.8, C.10, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19

C. 8 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE NON APPROUVÉES EN 2016-2017 (au 31 décembre 2017)

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
CONSERVATION & GESTION (5 demandes)					
Culture (4 demandes)					
AFR	Erythrée	Atelier de sensibilisation sur la Convention du patrimoine mondial et une nouvelle proposition d'inscription de la ville historique d'Asmara	The Historic Perimeter of Asmara and its Modernist Architecture <i>(sur Liste indicative depuis 2005)</i>	23 octobre 2016	L'atelier tel que décrit dans la demande aurait une portée trop restreinte ; en outre, la sensibilisation en relation avec une proposition d'inscription devrait intervenir avant la soumission du dossier et non pas durant le processus d'évaluation.
EUR	Albanie	Exposition et publication sur les sites du patrimoine mondial en Albanie	n.a.	21 mars 2017	Cette activité n'est pas une priorité. En outre, une exposition, itinérante sur les sites du patrimoine mondial en Albanie a été financée avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Venise en 2015 et pourrait être utilisée à des fins de sensibilisation.
EUR	Arménie	Assistance technique l'amélioration foncière du complexe monastique de Sanahin	Monastères de Haghat et de Sanahin <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1996)</i>	05 avril 2016	Cette activité serait prématurée à ce stade; il serait nécessaire d'avoir d'abord un plan de gestion qui inclurait une indication des tâches prioritaire et un programme indicatif de conservation.
EUR	Arménie	Atelier international pour préparer une note conceptuelle sur les plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial en Arménie	n.a.	05 avril 2016	Cette activité serait prématurée à ce stade; elle serait un successeur logique à l'AI n°2778, une fois que celle-ci aura été mise en œuvre.
Nature (1 demande)					
AFR	Madagascar	Conservation et gestion des forêts humides de l'Atsinanana en partenariat avec les communautés riveraines	Forêts humides de l'Atsinanana <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2007 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2010)</i>	18 mai 2016	La mise en œuvre de la demande approuvée précédemment (AI n°2128) doit être achevée avant toute nouvelle approbation d'une demande pour ce bien.

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (3 demandes)					
Culture (3 demandes)					
AFR	Éthiopie	Préparation d'un projet envisagé de liste indicative du patrimoine mondial pour le site historique et archéologique de Yeha, région du Tigré	n.a.	21 mars 2017	Des recherches approfondies ont déjà été entreprises sur le site de Yeha, et financer ce type de travail pour une seule entrée sur la Liste indicative ne serait pas la manière la plus efficace d'utiliser les fonds limités disponibles sur l'assistance préparatoire.
AFR	Ghana	Proposition d'inscription du paysage culturel et des sanctuaires de Tongo-Tengzuk pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Tenzug - Tallensi settlements (<i>sur Liste indicative depuis 2000</i>)	12 février 2016	Il est prématuré d'envisager la rédaction d'une proposition d'inscription révisée à ce stade sans enquêtes et recherches substantielles sur la valeur universelle exceptionnelle potentielle du paysage culturel, ainsi que sans davantage de travail pour définir des limites plus larges et faire revivre les pratiques traditionnelles. Sans tous ces éléments, une proposition d'inscription révisée a peu de chances de réussir.
EUR	Bélarus	Organisation d'une mission de conseil d'experts internationaux en patrimoine culturel et naturel pour l'achèvement du dossier de proposition d'inscription du canal d'Augustow sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Augustow Canal (<i>sur Liste indicative depuis 2004</i>)	05 avril 2016	Le dossier de proposition d'inscription soumis en 2008 pour ce site avait été évalué pour non-inscription.